

Convention d'objectifs PLIE/C.A.G.B. 2004

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS			
Commission n°8		Bureau	
séance du 07/01/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Inscription budgétaire	
Proposition d'inscription BP 2004 Imputation : 6574	Montant : 111 000 €

En commission Politique de la Ville du 7 janvier 2004, M. SINGIER, sur la demande de son Président, M. BAUER, a présenté le bilan de l'activité 2003 ainsi que les perspectives 2004. Il a précisé que les éléments seront communiqués dès validation par les instances de l'association en juin.

I- Bilan d'activités 2003

L'année 2003 a été pour l'association du PLIE de la C.A.G.B., dont le siège social se trouve 2 rue Jouchoux à Besançon, une année active et la plupart des objectifs ont été atteints : restructuration avec une équipe renouvelée et installation des instances avec la représentation de la CAGB, un nouveau Président et Directeur.

Beaucoup de problèmes et de contentieux ont été réglés ou sont en passe de l'être.

La dimension agglomération a été mise à profit en permettant de justifier d'une augmentation du Fonds de Solidarité Européen de 450 K€ en 2002 à 750 K€ en 2003 sans augmentation de la participation de la CAGB.

II- Objectifs 2004

Améliorer le suivi individualisé : recruter 3 équivalents temps plein de référent pour atteindre les 1000 personnes suivies en 2004 contre actuellement 800 (500 personnes par les opérateurs et 300 par 4 ETP).

Valoriser la dimension agglomération : poursuivre les réunions de secteurs avec les élus pour qu'ils soient des relais auprès de la population et créer des outils de communication (plaquette de présentation, lettre aux partenaires et affiche). Un dossier est d'ailleurs paru dans le numéro de janvier du Magazine de l'agglomération.

Equipe Emploi, Insertion : assumer ses missions dans l'association (décision du comité de pilotage du 8/01/04) avec le financement de deux postes par l'ANPE et Ville, la Ville maintenant sa participation (personnel et fonctionnement) par le biais d'un transfert de charges à la CAGB qui l'intègre dans la subvention de fonctionnement annuelle.

III - Orientations budgétaires 2004

La demande de FSE se portera à 1 M€. En perspective pluriannuelle, le financement du FSE est assuré jusqu'en 2007.

Par ailleurs, un signe fort du passage à la dimension agglomération serait de pouvoir verser un acompte de 50 % de la programmation 2003 aux opérateurs pour le premier trimestre 2004.

Pour cela, deux conventions seront passées entre le PLIE et la CAGB (Conseil du 20 février) :

- Une pour renouveler la ligne de trésorerie et l'augmenter à 400 €,
- Une pour transformer l'avance de trésorerie 2003 de 300 K€ en une dotation exceptionnelle remboursable ou prêt à long terme sans intérêt qui fait l'objet d'une convention particulière

Au titre de 2004, la subvention de fonctionnement se monte à 111 000 € qui fera l'objet d'une convention d'objectifs décomposée ainsi :

- Financement Equipe Emploi Insertion transférée de la Ville de Besançon : 49 000 €
- Participation au fonctionnement 2004 : 62 000 € prenant en compte :
 - la subvention 2003 (42 000 €) affectée d'une augmentation nette de 7% soit 45 000 €,
 - le plan de communication : 7 000 €,
 - des frais divers (fournitures, essence ... pour 10 000 €) payés en 2003 directement par la CAGB pour 10 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs à intervenir entre l'association du PLIE de la CAGB et la CAGB concernant la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2004 d'un montant de 111 000 € inscrit au BP 2004 au compte 6574 -810.

Pour extrait conforme,

Le Président